



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



23121494

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

12 SEP. 2023

Greffe
Pour le Greffier

N° d'entreprise : 0751 546 102

Nom

(en entier) : **Coordination des Collèges et Ecoles Jésuites**(en abrégé) : **Cocjé**Forme légale : **ASBL**Adresse complète du siège : **rempart de la Vierge 11 à 5000 Namur****Objet de l'acte :**

Modification des statuts de l'asbl

A l'unanimité des votants présents et représentés, les statuts de l'asbl sont modifiés comme suit :

Titre II – Membres

Composition

Art. 3

1) Le nombre de membres ne peut être inférieur à 3.

A. Sont membres de droit de l'Association,

- 1) au titre de sa fonction, le Supérieur provincial de la Compagnie de Jésus ou la personne qui le représente;
- 2) le Délégué aux établissements scolaires du Supérieur provincial de la Compagnie de Jésus.

B. Sont membres de l'Association,

- 3) Maximum quinze membres, sur proposition du Supérieur provincial de la Compagnie de Jésus ou de son Délégué aux établissements scolaires, dont, idéalement, un représentant de chaque PO des écoles jésuites de Belgique francophone.

Titre IV – Organe d'administration

Composition

Art. 16

L'Association est administrée par un Organe d'administration collégial composé d'administrateurs dont au minimum 4 sont membres de l'Association. Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale suivant les modalités définies ci-après et explicitées dans le ROI.

A. Sont membres de droit de l'Organe d'administration :

- 2) le Supérieur provincial de la Compagnie de Jésus ou la personne qui le représente,
- 3) le Délégué aux établissements scolaires du Supérieur provincial de la Compagnie de Jésus.

B. Seront nommés par l'Assemblée générale à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés :

- 4) Maximum neuf membres proposés par le Supérieur provincial de la Compagnie de Jésus ou son Délégué aux établissements scolaires, administrateurs ou membres dans les Pouvoirs Organisateurs des collèges et écoles jésuites en Belgique francophone, dont un jésuite, sur base d'un dépôt de candidature.

- 5) Maximum quatre membres extérieurs à ces mêmes Pouvoirs Organisateurs, proposés par le Délégué aux établissements scolaires du Supérieur provincial de la Compagnie de Jésus, sur base d'un dépôt de candidature.

Est invité permanent le Président de l'Association Ignace de Loyola Éducation.

Sont invités, au besoin, les différents membres du Conseil de la coordination (ou représentants du Délégué aux établissements scolaires dans les PO) ainsi que tout expert extérieur.

Il est souligné que conformément aux statuts, une invitation et le procès-verbal des réunions doit être adressée à Sylvain Carrioux-Charton, président de l'Association Ignace de Loyola Education.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/09/2023 - Annexes du Moniteur belge

Démission - nominations

1. Démissions

Dans le respect de nos statuts et de ses articles 3, 5 et 16, l'Assemblée Générale acte, ce 21 juin 2023

-le décès de Monsieur Jean-Pierre DEBROUX, Trésorier, à la date du 27 décembre 2022, membre et administrateur.

-la démission de Mesdames Evelyn CHARLIER et Elfriede HEINEN, à la date du 16 février 2023 comme membres et administrateurs.

-la démission de Madame Béatrice HENNE, à la date du 18 avril 2023 comme membre.

-la fin de mandat du Père François BOËDEC, à la date du 30 juillet 2023, dernier jour de l'exercice de sa fonction en tant que Provincial de la Province EOF de la Compagnie de Jésus. L'Assemblée Générale prend donc acte de la perte de la qualité de membre et d'administrateur du Père François BOËDEC au terme du dernier jour de sa fonction, à savoir le 30 juillet 2023.

2. Nominations

Dans le respect de nos statuts et de ses articles 3 et 16, l'Assemblée Générale acte, ce 21 juin 2023 :

-la désignation de Messieurs Alain de Crombrughe et Jean-Luc Pieczynsky en tant que membres et administrateurs, à la date du 1er mars 2022.

-le début de mandat du Père Thierry DOBBELSTEIN, à la date du 31 juillet 2023, premier jour de l'exercice de sa fonction en tant que Provincial de la Province EOF de la Compagnie de Jésus. L'Assemblée Générale prend donc acte de la nomination du Père Thierry DOBBELSTEIN en tant que membre et administrateur au premier jour de sa fonction, à savoir le 31 juillet 2023.

-la nomination du Père Pierre HUPEZ, de Madame Caroline BELLE et de Monsieur Benoît DE CLERCK comme membres et administrateurs, dès le 21 juin 2023.

1er vote pour la nomination de Pierre Hupez, Caroline Belle et Benoît De Clerck comme administrateurs. Nomination votée à l'unanimité des 7 votants présents (4) ou représentés (3).

2e vote pour la nomination de Pierre Hupez, Caroline Belle et Benoît De Clerck comme membres. Nomination votée à l'unanimité des 7 votants présents (4) ou représentés (3).

Bienvenue aux nouveaux membres.

Thomas DEBRUX

Administrateur délégué à la gestion journalière